



## Communiqué de Presse du 18 décembre 2017

---

### **Succession au trône du Royaume d'Araucanie et de Patagonie**

A la suite du décès du Prince Antoine IV, survenu le 16 décembre 2017, le Conseil de Régence rappelle les modalités de succession, fixées le 18 août 2016 dans un acte additionnel à la constitution du Royaume, acte établi par le Prince Antoine IV après consultation du Conseil du Royaume et du Conseil d'Etat.

A la constatation de la vacance du trône s'ouvre une régence exercée par le conjoint du souverain décédé ainsi que par le Conseil de Régence composé des membres du Conseil du Royaume et du Conseil d'Etat.

Dans ces circonstances et ainsi qu'il est d'usage, le Conseil de Régence, dans le respect des lois fondamentales et de l'acte additionnel, désignera dans les jours à venir le successeur du Prince Antoine IV, assurant ainsi la pérennité du Royaume.

Très prochainement une messe sera célébrée à la mémoire des Princes Antoine IV et Philippe d'Araucanie.

Le Conseil de Régence

P.S. L'acte additionnel peut être consulté sous le lien :

<http://www.araucanie.com/ACTADD2016.pdf>



Royaume d'Araucanie & Patagonie